



LE CANADA ET LES GARANTIES INTERNATIONALES

Verification de la non-prolifération des armes nucléaires

Le Canada a toujours été un pays qui se préoccupe de la sécurité internationale et de la non-prolifération des armes nucléaires. Cette préoccupation est au cœur de sa politique étrangère et de sa participation à divers traités internationaux.

Le Canada a signé et ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1970. Ce traité vise à empêcher la diffusion d'armes nucléaires et à promouvoir la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

En tant que membre du G7, le Canada s'efforce de promouvoir la non-prolifération des armes nucléaires à l'échelle mondiale. Il soutient les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour vérifier le respect des engagements pris par les États membres.

Le Canada a également contribué à la mise en œuvre du Protocole de non-prolifération des armes nucléaires (PNP) en 1978, qui vise à empêcher la diffusion d'armes nucléaires à des États non membres du TNP.

Enfin, le Canada a soutenu la mise en œuvre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1970, qui vise à empêcher la diffusion d'armes nucléaires et à promouvoir la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

APR 12 1990

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

73-255-576

7-21880-060



131177 (930 1100) 131177